

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CE502

présenté par
M. Benoit

ARTICLE 23

À l'alinéa 46, substituer aux mots :

« de production ou de transformation »,

les mots :

« d'extraction, de production ou de fabrication ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à adapter la terminologie au secteur de l'extraction de matériaux, de l'artisanat et de l'industrie.